

ASSEMBLEE GENERALE : ATTENTION A.G –S.A.B.G 9h00 / A.G – B.C.V.M 10h30

Samedi 02 Mars 2024 (9 h00)

A « LA TERRASSE FLEURIE/EVA TRAITEUR » 1 Rue de Marolles 94370 Sucy en Brie

ordre du jour

- ° Rapport moral d'activité pour 2023
- ° Rapport financier
- ° Projets d'avenir
- ° Renouvellement du tiers sortant
- ° Composition du bureau
- ° Questions diverses



« Un lieu de caractère pour une journée festive »
« Bonne Humeur ; Rires, Chansons »

Vote

Pour les adhérents qui ne pourraient assister à cette assemblée générale annuelle, seul le vote par correspondance est admis et vivement souhaité.

Modalités de vote

1 . Etre à jour de sa cotisation SABG (2023 et / ou 2024)

2. **5 postes sont à pourvoir.** le bulletin de vote devra comporter au maximum **5 noms**, sous peine de nullité

3 . Utilisez le bulletin de vote ci -joint . Ce bulletin comportera le nom des candidats, mais toute modification est admise pourvu qu'il n'y ait pas plus de **5 noms inscrits**.

4. Placer le bulletin de vote dans une enveloppe anonyme.

5 . Mettre ensuite cette enveloppe dans une seconde qui sera affranchie et adressée à :

Gilles Guillet 2 rue des marronniers 77210 Avon.

N.B. Au dos de cet envoi, figureront impérativement votre **nom, prénom, adresse, signature et la mention vote**.

6 . Expédier le tout en temps utile pour qu'il parvienne à l' adresse indiquée, au plus tard le **01 Mars 2024**

Très signalé : Ne pas mettre, SVP, dans ces enveloppes le chèque de votre cotisation 2024.

APRES L'EFFORT (L'A.G) LE RECONFORT (LE REPAS- L'AMBIANCE MUSICALE)...!

Pour les adhérents présents à l'assemblée qui ne participeront pas au repas un apéritif sera offert

A.G 9h00 REPAS 12h30 à la « TERRASSE FLEURIE/ EVA TRAITEUR 1 Rue de Marolles 94370 Sucy en Brie »

COUPON RENVOI : Pierre HERRMANN 23 Bis Avenue de Mesly 94450 Limeil-Brévannes Tel : 01 45 95 44 96

_Port : 06 37 22 81 46 **AU PLUS TARD impérativement Le Mardi 20 Février 2023**

✂-----

Participation au repas + Après -midi Festif du Samedi midi 02 Mars 2024 à 12h30

Adhérents(es) = 30€ Conjoint(s) = 30€ Invités(es) = 58 € Enfants jusqu'à 12 ans= 18 €

▪ Mr. _____ / Mr. _____

▪ Melle, Mme _____ / Melle, Mme _____

Participer(a) (ont) au repas qui suivra l'Assemblée Générale

Nombre de personnes _____ x 30 € / Nombre de personnes _____ x 58 € / Enfants _____ x 18 €

Merci de joindre un chèque à l'ordre de la S.A.B.G

Si vous avez une adresse mail indiquez-là ici : _____

Tel : _____